



Changer de nom et protéger mon enfant à venir de son grand père.

Par **ladylouloute1**, le **13/06/2008** à **18:42**

J' ai 26 ans et un père assez particulier qui ne s' est jamais occupé de moi. La seule raison pour laquelle il vient me trouver c' est pour m' envoyer les services sociaux pour payer la maison de retraite de sa mère. Nous ne nous voyons plus et je ne vois plus mon demi frère. Nous n' avons et n' aurons plus de relation. Je suis aujourd' hui enceinte et je ne veux pas qu' il puisse atteindre cet enfant de quelque façon que ce soit. Je veux officialiser les choses et il est apparemment d' accord. Que puis-je faire pour ne plus porter son nom et qu' il n' ait aucun droit d' approcher juridiquement et pécuniairement mon enfant??